

Le candidat ne peut présenter les épreuves en eau libre qu'après avoir satisfait aux examens théorique et piscine. Les réussites aux épreuves de la théorie et de la piscine peuvent être dissociées.

Toutes les plongées exercices doivent se faire en EAO sauf si cela est précisé différemment dans le protocole.

### **2.5.1. 500m tuba tout équipé A M/C**

Cette épreuve s'effectue en tous lieux (piscine pas acceptée).

Le plongeur a préparé son équipement en fonction de la température de l'eau. Une personne au bord présente au candidat son système de lestage puis, immerge le bloc bouteille équipé d'un système de stabilisation légèrement gonflé (pour qu'il ne coule pas). Le candidat s'équipe en surface et effectue ensuite, son parcours. Le palmage débute avec un passage du détendeur au tuba. La poursuite du parcours en surface se fait au tuba.

Il n'y a pas de limite de temps, bien qu'un certain rythme doit être maintenu (pas d'arrêt - supposition d'un courant).

Ce rythme est toutefois celui du candidat et non celui du moniteur. Le moniteur veillera surtout à ce que le candidat soit, à l'arrivée, dans un état physique lui permettant de plonger.

L'utilisation du système de stabilisation est laissée au libre choix du candidat (il faut lui rappeler qu'un système de stabilisation trop gonflé peut créer une résistance à la progression).

En fin de parcours, le candidat s'approche du bord, et, sans prendre appui, passe, dans l'ordre, à quelqu'un qui se trouve sur le bord, son système de lestage, puis son bloc bouteille équipé.

Cette épreuve peut être suivie de l'épreuve 2.5.2. et/ou d'une plongée.

Si l'épreuve n'est pas suivie d'une plongée, il faut faire exécuter une immersion entre 3 et 5 m pour s'assurer que le lestage n'a pas été allégé pour la circonstance et permet d'effectuer une plongée.

La successive est autorisée.

### **2.5.2. 100m sur le dos tout équipé et cycles respiratoires sans masque A M/C**

Cette épreuve s'effectue en tous lieux (piscine pas acceptée) et peut être effectuée directement après l'épreuve 2.5.1

Le plongeur est complètement équipé en fonction de la température de l'eau.

Le candidat parcourt une distance de 100 m sur le dos, en respirant sans embout (ni tuba, ni détendeur) et en conservant le masque sur le visage.

L'utilisation du système de stabilisation est laissée au libre choix du candidat (il faut lui rappeler qu'un système de stabilisation trop gonflé peut créer une résistance à la progression).

Cette distance doit être parcourue d'une seule traite et à un rythme régulier. Ce rythme est toutefois celui du candidat et non celui du moniteur.

Le candidat doit se diriger lui-même.

Le moniteur veillera surtout à ce que le candidat soit, à l'arrivée, dans un état physique lui permettant de plonger.

Dès l'immersion, le candidat se stabilise sur un fond de 3m maximum, enlève son masque, effectue 3 cycles respiratoires, replace son masque et effectue un vidage. Le contrôle du lestage sera effectué afin de s'assurer qu'il n'a pas été allégé pour la circonstance et qu'il permet d'effectuer une plongée.

La successive est autorisée.

### 2.5.3 Deux fonctions de serre-file M/C

Cette épreuve s'effectue en tous lieux (piscine pas acceptée).

Minimum 3 plongeurs et maximum 4 plongeurs, moniteur inclus.

La fonction de serre-file comprend :

Tâches :

- en tant que responsable en second de la palanquée, aider le C.P. avant, pendant et après la plongée
- veiller à ce que la palanquée reste groupée
- contrôler l'équipement de ses coéquipiers
- se mettre à l'eau le dernier et en sortir le premier
- reprendre le rôle du C.P. au cas où ce dernier serait séparé du reste de la palanquée

Lors de ces plongées, le candidat devra utiliser une bouée de repérage (parachute) pendant l'exécution du palier de sécurité.

Le candidat devra expliquer l'utilisation du parachute de plongée au cours de son briefing et démontrer en fin de plongée son habilité à le déployer.

Contrôle rapide du matériel avant la plongée :

- prêt ?
- bouteille ouverte ?
- vérification des manomètres ?
- raccord du système de stabilisation et du volume constant ?
- système de lestage largable ?
- ordinateur allumé, profondimètre, compas, montre ou chrono ?
- palmes, masque, tuba, couteau, tables de plongée ?

La successive est autorisée.

Note impérative pour les moniteurs :

La plongée se déroule normalement : ni simulations d'incident, ni épreuves

### 2.5.4 Trois directions de palanquée M/C

Cette épreuve s'effectue en tous lieux (piscine pas acceptée).

Maximum 3 plongeurs, moniteur inclus.

La direction de palanquée comprend :

- une prise de contact
- un briefing par le chef de palanquée
- les mesures de sécurité + instructions au serre-file
- la plongée adaptée aux circonstances et aux compagnons de plongée
- l'orientation
- un débriefing

Le candidat doit planifier la décompression en tenant compte de la présence éventuelle de plongeur utilisant un ordinateur ou une table de plongée.

La première DP devra se dérouler sans autres difficultés.

La seconde DP devra imposer au candidat la gestion de l'orientation avec utilisation du compas (une case est prévue sur la carte de brevet). Le candidat devra relever lui-même le cap pour atteindre un point convenu. Le parcours sous eau à effectuer doit être d'au moins 50 m, et doit être réalisé à une profondeur où il n'existe aucun point de repère.

La troisième DP devra imposer au candidat l'utilisation d'une bouée de repérage (parachute) pendant l'exécution du palier de sécurité (une case est prévue sur la carte de brevet).

Le C.P. devra expliquer l'utilisation du parachute de plongée au cours de son briefing et démontrer en fin de plongée son habileté à le déployer.

La successive est autorisée.

Note impérative pour les moniteurs :

La plongée se déroule normalement : ni simulations d'incident, ni épreuves

### **2.5.5. Remontée assistée en air de 20m jusqu'à la surface M/NC**

Cette épreuve s'effectue en tous lieux (piscine pas acceptée). Cette épreuve doit se dérouler en tout début de plongée. La plongée doit s'inscrire dans la courbe de non palier et doit se terminer par un palier de sécurité. Un seul essai est autorisé par jour.

Les échanges d'embout peuvent être effectués, soit avec le moniteur, soit au minimum avec un plongeur 3\*.

Les plongeurs peuvent s'équilibrer à 20m.

Le plongeur simulant la panne d'air enlève son embout, le conserve en main et fait le signe "je n'ai plus d'air". Le candidat présente son embout à la victime sans hésitation, il assure une prise ferme et démontre son aptitude à la calmer et à la rassurer en lui donnant des consignes claires. La position du candidat par rapport à la victime est déterminée par le type de détendeur utilisé. Un maximum de trois respirations est autorisé.

Après trois passages d'embout, le candidat donne un de ses détendeurs à la victime, fait le signe "on remonte" et entame la remontée jusqu'à la surface.

Candidat et victime doivent remonter à la vitesse de 10m/min. Chaque plongeur doit, si nécessaire, purger son système de stabilisation pendant la remontée, mais l'initiative en incombe au candidat.

Après l'épreuve, la plongée ne peut dépasser 15m.

La successive est autorisée (intervalle : trois heures)

### **2.5.6. Stabilisation et remontée technique d'un plongeur en difficulté de 20m à la surface M/NC**

Cette épreuve s'effectue en tous lieux (piscine pas acceptée). Cette épreuve doit se dérouler en tout début de plongée. Il est recommandé de réaliser cette épreuve en fin de cycle des épreuves. La plongée doit s'inscrire dans la courbe de non palier et se terminer par un palier de sécurité. Un seul essai est autorisé par jour. Les remontées doivent se faire à une vitesse proche de 10m/min (cette vitesse ne peut être dépassée) et le candidat doit en garder le contrôle.

L'épreuve comporte deux parties indissociables :

Première partie - Stabilisation

- descendre à 20 m
- gonfler le système de stabilisation à l'aide de l'insufflateur, décoller du fond sans palmer. Toutefois en cours de remontée, le candidat sera autorisé à maintenir son équilibre en donnant quelques coups de palmes.
- purger pour se stabiliser pendant + 20 sec en pleine eau, vers 10 m

Seconde partie - remontée technique

- descendre à 20 m
- au signal du moniteur, le candidat :
- se positionne face au moniteur et assure une prise ferme par le matériel. Le candidat doit démontrer son aptitude à calmer la victime et à la rassurer en lui donnant des consignes claires.

- gonfle son système de stabilisation à l'aide de l'insufflateur et entame la remontée en actionnant le ou les systèmes de stabilisation.

Pendant la remontée, le candidat a la possibilité de palmer.

Après l'épreuve, la plongée ne peut dépasser 15 m.

La successive est autorisée (intervalle: 3 h).

### **2.5.7. Sauvetage d'un plongeur en difficulté de 5m, le remorquer sur 50m M/NC**

Cette épreuve s'effectue en tous lieux (piscine pas acceptée) et doit se dérouler en tout début de plongée. La plongée doit s'inscrire dans la courbe de non palier et se terminer par un palier de sécurité. Un seul essai est autorisé par jour.

La palanquée se compose de trois plongeurs : le moniteur, le candidat et le plongeur en difficulté (plongeur 3\* minimum) descendent à 5m.

La victime se place debout sur le fond et purge son système de stabilisation.

Le candidat remonte l'accidenté en le maintenant par une prise de sauvetage (en maintenant l'embout dans la bouche de la victime et sa tête droite ou en légère extension). Pendant la remontée, le candidat peut équilibrer son système de stabilisation ainsi que celui de la victime.

Arrivé en surface, il remorque le plongeur en difficulté, par la méthode qu'il a choisie, sur une distance de 50 m.

La victime n'a plus d'embout en bouche. Sa tête doit toujours se trouver au-dessus de l'eau. Le candidat peut conserver son propre embout ou son tuba en bouche.

L'utilisation des systèmes de stabilisation est laissée au libre choix du candidat (il faut lui rappeler qu'un système de stabilisation trop gonflé peut créer une résistance à la progression).

Après l'épreuve, la plongée ne peut dépasser 15m

La successive est autorisée (intervalle : 3h)

### **2.5.8. Réanimation d'un plongeur en arrêt cardio-respiratoire M/C**

L'épreuve s'effectue en tous lieux (piscine acceptée).

Le candidat organise les secours et pratique la réanimation. La réanimation peut être réalisée au cours d'une sortie en eaux libres ou au cours d'un entraînement piscine. Les normes de réanimation doivent être conformes aux directives internationales en vigueur et appliquées à la LIFRAS.